

Montrevault

Contexte général



Figure 1 : Localisation de la commune dans la région Sud Loire et Est du Maine-et-Loire

Montrevault se situe au sud de la Loire, à l'ouest du département du Maine-et-Loire.

Le relief est très dépendant du réseau hydrographique. Celui-ci forme des talwegs aux parois plus ou moins abruptes. Le relief est particulièrement marqué au niveau de l'Evre, qui forme la limite communale est. Ce talweg est lui-même recoupé par les talwegs de ruisseaux permanents ou non.

La majorité du territoire communal est constituée de terrains métamorphiques sous la forme de micaschistes de la formation des Mauges. Viennent par dessus, au sud et à l'ouest de la commune, des argiles d'altération des terrains protérozoïques et paléozoïques.

Plusieurs galeries de recherche aurifère sont présentes sur la commune au niveau de veines de quartz (sources : CG49, DLRCA).

Visites du 19 juillet 2012 et du 06 mars 2013

La réunion s'est tenue avec Mme Bigeard, secrétaire de mairie.

Aucun événement de mouvement de terrain particulier ne s'est produit dans la commune.

La commune ne connaît pas de problème de cavités sous voirie.

Les cavités souterraines ne sont pas prises en compte dans la gestion de l'urbanisme au niveau communal.

La commune ne réalise pas d'action de prévention vis-à-vis des cavités souterraines.

A la suite de cet entretien, une première visite de terrain a été effectuée par le DLRC d'Angers afin de localiser les indices répertoriés lors de la recherche documentaire.

Une seconde visite a été réalisée le 06 mars 2013 afin de profiter d'une végétation moins dense pour repérer les indices de cavités non visibles préalablement.

L'aléa mouvements de terrain sur la commune

Description générale

Deux indices de cavités souterraines ont été recensés dans la commune de Montrevault.

Un indice serait présent près de Montrevault, en rive gauche de l'Evre (source : CG49). Il s'agirait d'une galerie de recherche aurifère de 57 m de long, avec 2 travers-bancs perpendiculaires à la galerie d'accès, longs de 15 et 11 m.

Sur le terrain, à la Noiselette, une galerie est visible (source : DLRCA). S'ouvrant à flanc de coteau, son accès est fermé par une grille (photo 1). La partie visible est en bon état (photo 2) mais son extension reste inconnue. Une zone d'aléa mouvements de terrain faible et estimé lui a été associée.



Photo 1 : Entrée de la galerie à la Noiselette



Photo 2 : Intérieur de la galerie à la Noiselette

Une galerie, s'ouvrant à flanc de coteau, a été découverte lors de la seconde visite du DLRC, au nord de la RD92. Elle ne semble correspondre à aucun indice issu de la recherche bibliographique. Elle est vraisemblablement issue de travaux de recherche aurifère qui ont eu lieu au début des années 1900. Cette galerie n'a pas pu être visitée car remplie d'eau (photo 3). Une zone d'aléa mouvements de terrain faible et estimé lui a également été associée.



Photo 3 : Intérieur de la galerie au nord de la RD92



Figure 2 : Zonage au niveau des deux galeries

L'orientation des galeries localisées sur le terrain ne correspond pas à celle donnée dans les archives du CG49, ce qui laisse penser que d'autres galeries pourraient avoir existé dans le secteur.

L'aléa mouvements de terrain dans les zones à enjeux

Le zonage global de l'aléa mouvements de terrain, avec une surface d'environ 0,7 ha, représente une surface minimale de la surface totale de la commune.

Afin de préciser le risque mouvements de terrain, il a été défini, en concertation avec la DDT du Maine et Loire, des zones à enjeux à partir des POS et des PLU des communes. Ainsi les zones à enjeux regroupent les zones urbanisées et à urbaniser, les zones de hameaux et de loisirs.

Aucun zonage n'est présent dans les zones à enjeux de Montrevault.

Actions à entreprendre

D'après l'article L563-6 du code de l'environnement, il est de la compétence des communes d'établir, en tant que de besoin, une cartographie des cavités sur leur territoire : « Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique sans délai, au représentant de l'État dans le département et au président du conseil général, les éléments dont il dispose à ce sujet ».

Ainsi, afin de préciser le risque lié aux cavités souterraines, différentes actions peuvent être envisagées par la commune et/ou les particuliers :

- Sensibiliser les habitants au risque lié à la présence des cavités souterraines par des actions de communication et d'information,
- Réaliser un recensement le plus exhaustif possible des cavités à partir d'une enquête orale approfondie, de recherches complémentaires dans les archives, de visites de terrain et de photo-interprétation,
- Acquérir une connaissance générale des cavités accessibles par le biais d'un diagnostic qui pourrait prendre la forme d'une fiche par cavité (cf annexe 7) et d'un dimensionnement sommaire de chaque cavité,
- Réaliser une reconnaissance complémentaire des indices de cavités (affaissements, témoignages ou archives non confirmés sur le terrain,...) en mettant en œuvre des moyens d'investigation adaptés qui doivent être définis spécifiquement par un bureau d'études spécialisé,
- Prendre en compte l'aléa cavités souterraines dans les documents et décisions d'urbanisme.

C'est à la commune que revient la responsabilité de mettre en place des actions de communication, de réaliser ou faire réaliser un recensement des cavités et indices de cavités présents sur son territoire et de prendre en compte l'aléa cavités souterraines dans l'urbanisme.

En revanche, la reconnaissance et le diagnostic d'une cavité ou d'un indice de cavité relèvent de la responsabilité du ou des propriétaires de cette cavité ou du terrain sur lequel est situé l'indice.

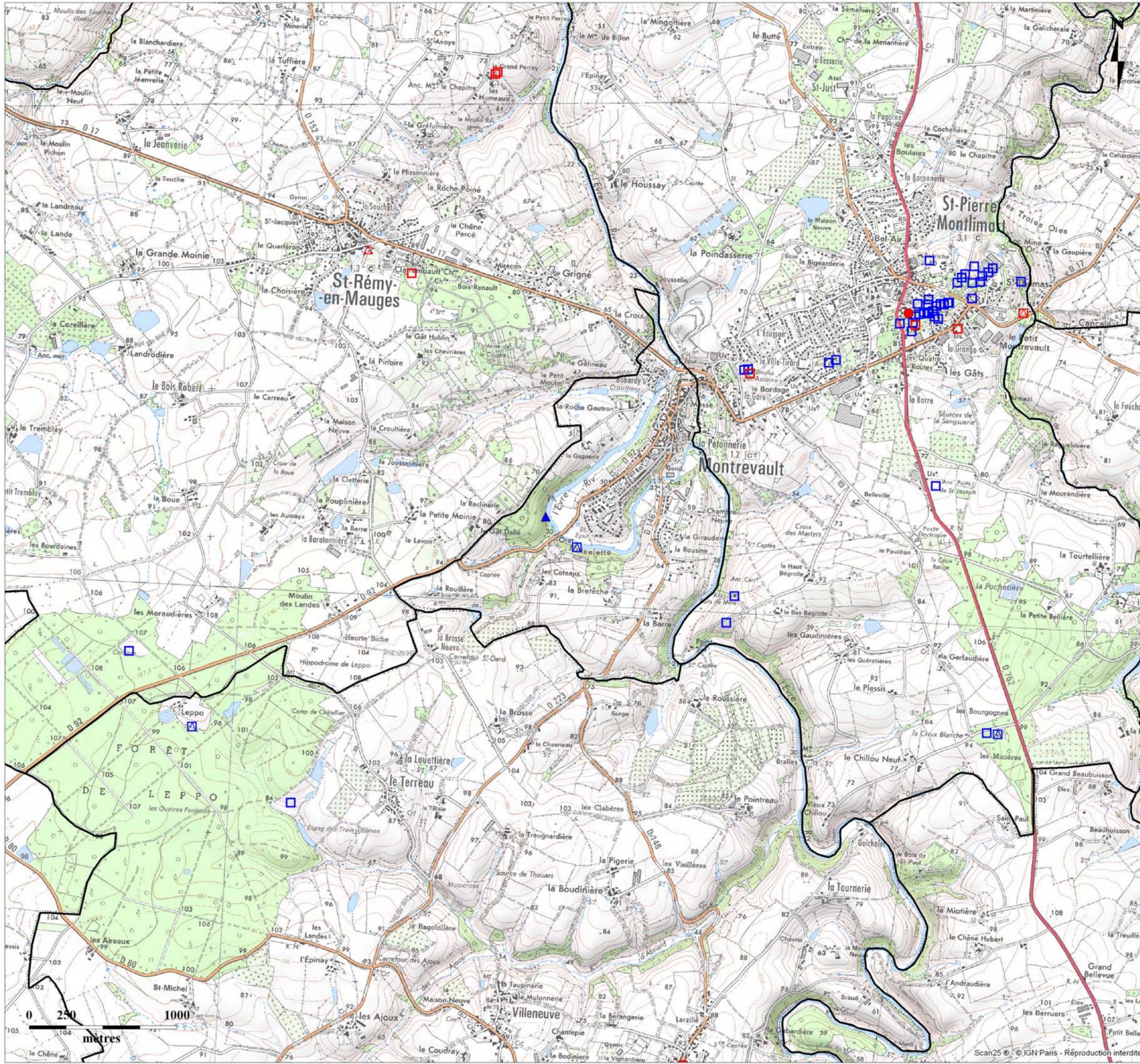
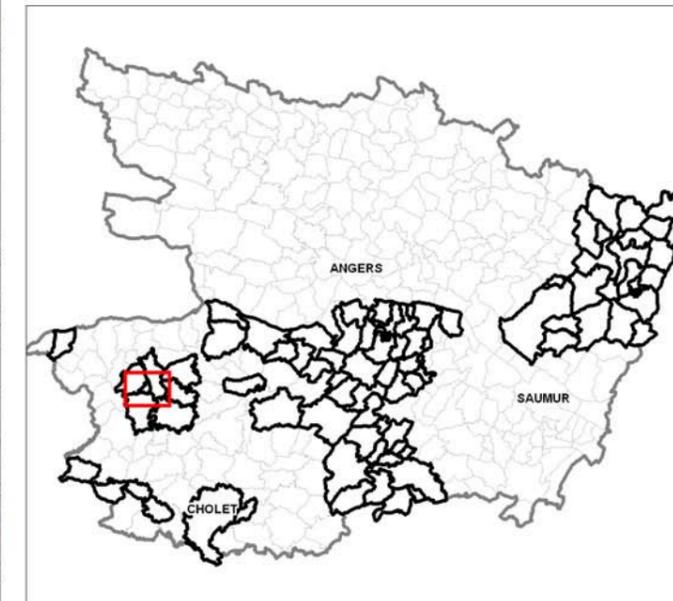
Du fait du petit nombre d'indices de cavités souterraines, tous situés en dehors des zones à enjeux, et du contexte géologique peu propice au creusement par l'homme de cavités souterraines, aucune action particulière n'est à entreprendre sur la commune de Montrevault.

Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des indices

Commune de Montrevault

Planche 1/1



Type de l'indice :

- Indice recensé en archives, visible sur le terrain
- Indice recensé en archives, non visible sur le terrain ou non accessible
- Indice mentionné lors de l'enquête orale, visible sur le terrain
- Indice mentionné lors de l'enquête orale, non visible sur le terrain ou non accessible
- Indice de terrain (entrée de cave, effondrement, affaissement, dépression topographique, ...)

Origine de l'indice :

- Cavité anthropique : carrière souterraine, troglodyte, cave
- Cavité anthropique : mine
- ▲ Indice d'origine naturelle (karst, point d'infiltration des eaux, effondrement d'origine naturelle, ...)
- ▲ Indice d'origine indéterminée

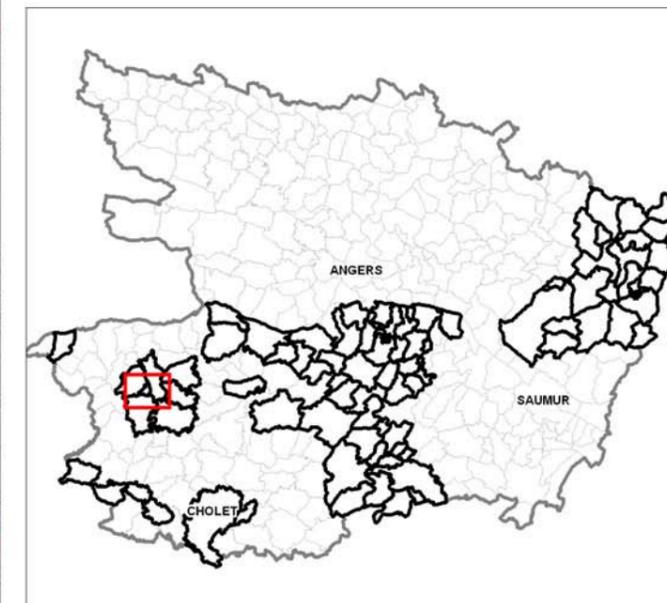
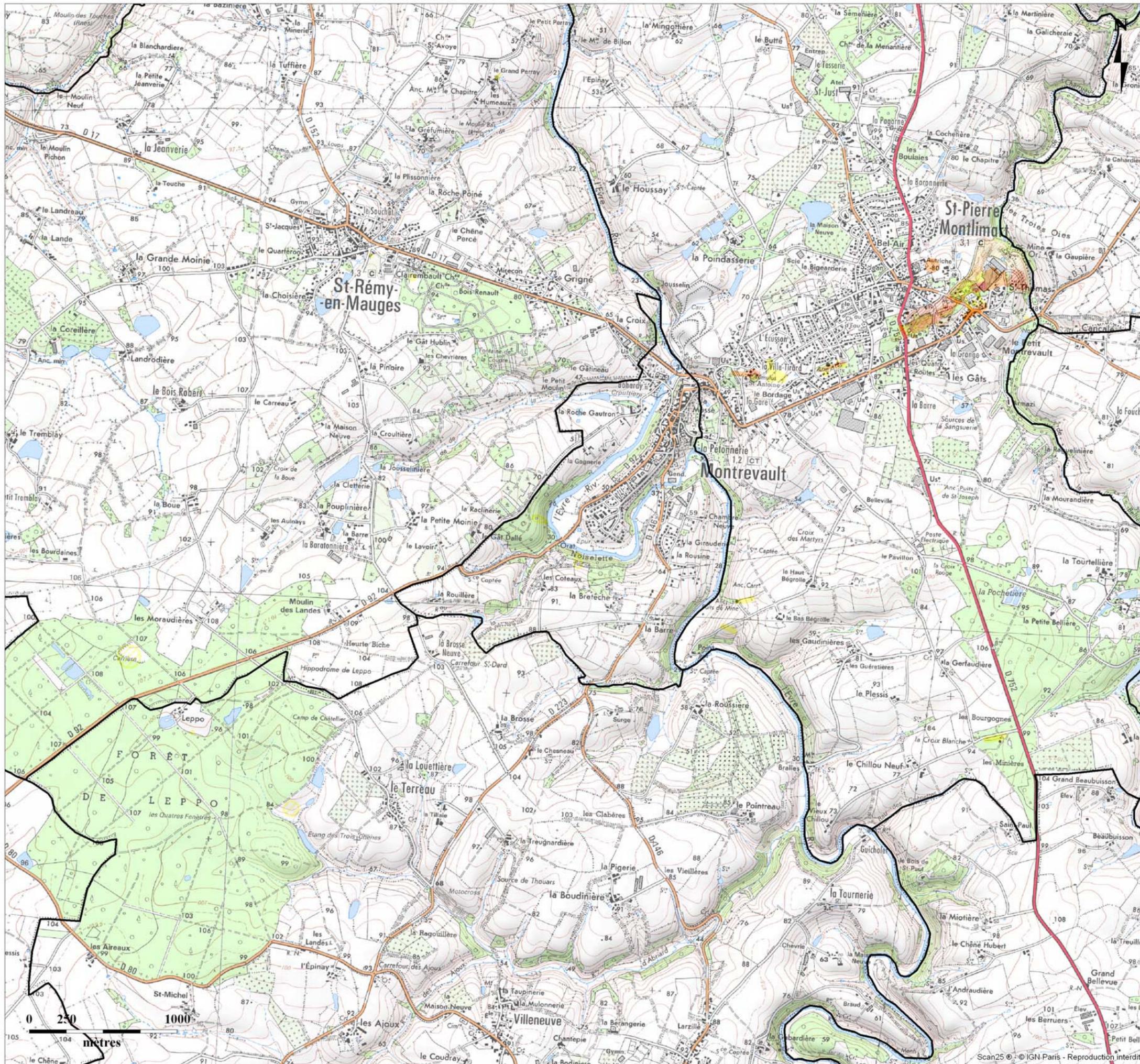


Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des aléas

Commune de Montrevault

Planche 1/1



Zonage de l'aléa mouvements de terrain :

Aléa faible

- Connu (Cavités d'extension connue)
- Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa moyen

- Connu (Cavités d'extension connue)
- Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa fort

- Connu (Cavités d'extension connue)
- Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

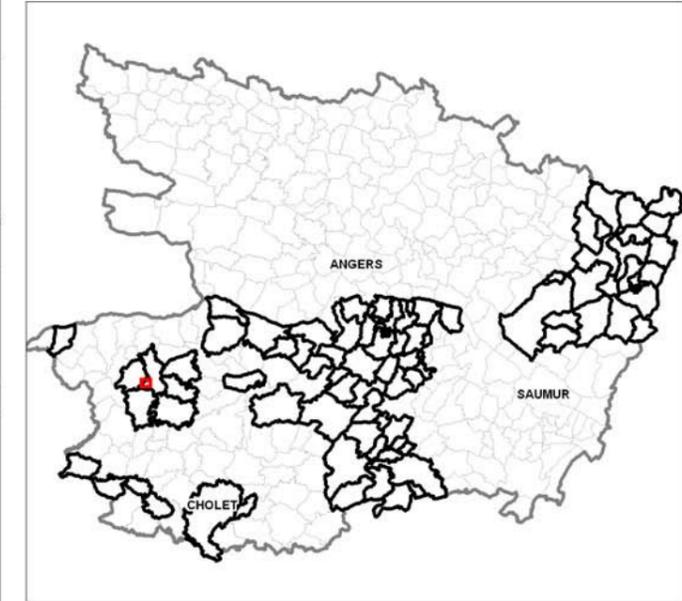


Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des enjeux et des aléas

Commune de Montrevault

Planche 1/1



Zone à enjeux

Zonage de l'aléa mouvements de terrain :

Aléa faible

Connu (Cavités d'extension connue)

Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa moyen

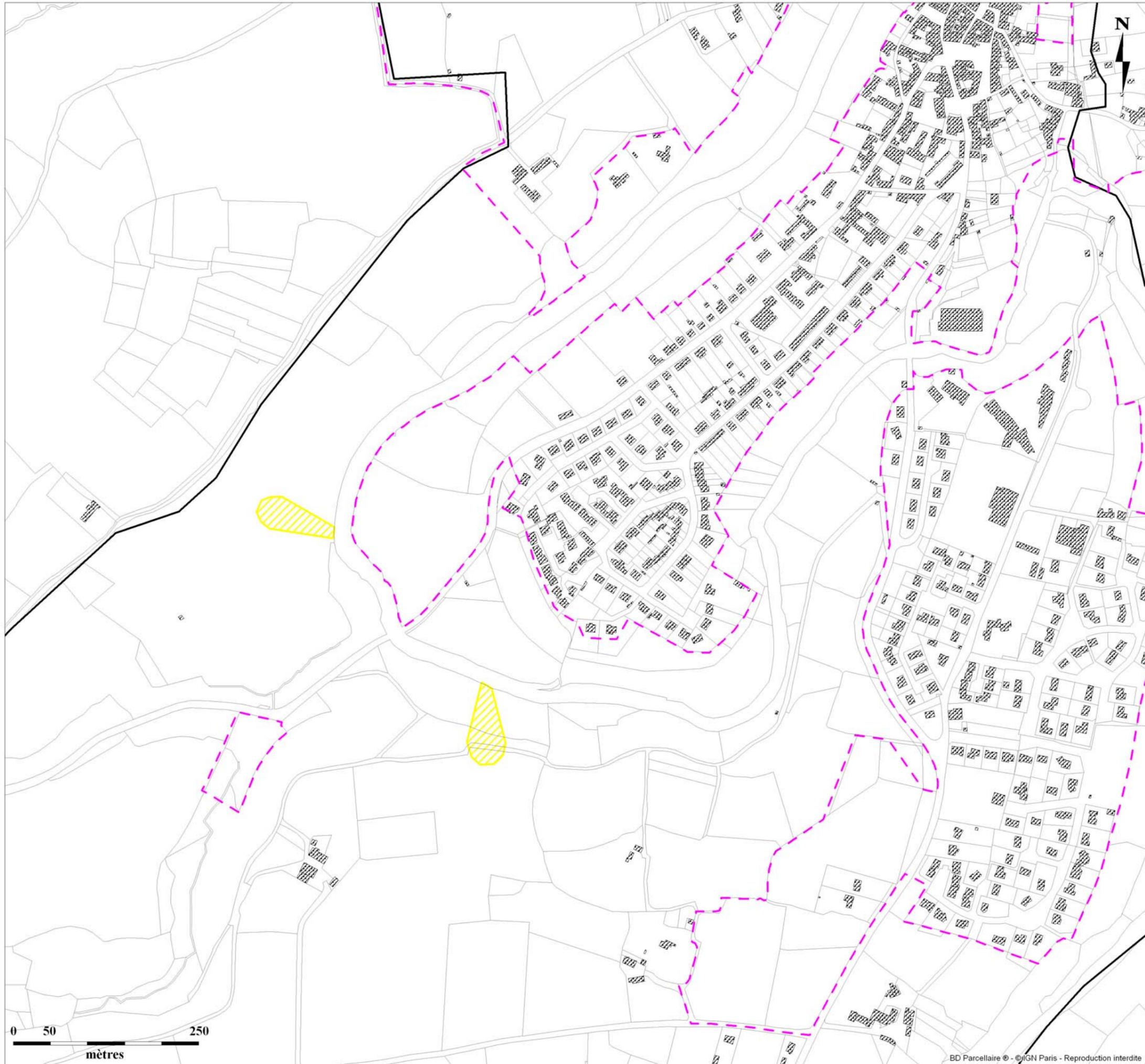
Connu (Cavités d'extension connue)

Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa fort

Connu (Cavités d'extension connue)

Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)



0 50 250
mètres

BD Parcellaire © - ©IGN Paris - Reproduction interdite

